EDMOND DE ROTHSCHILD

## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

# Edmond de Rothschild Patrimoine (EdR Patrimoine)

Part A - ISIN : FR0010041822

Société de Gestion : Edmond de Rothschild Asset Management (France), faisant partie du Groupe Edmond de Rothschild

OPCVM soumis au droit français, nourricier du Compartiment de la SICAV de droit Luxembourgeois Edmond de Rothschild Fund Income Europe (Actions O EUR)

## Objectifs et politique d'investissement

**Objectif de Gestion :** Cet OPCVM est un fonds nourricier du Compartiment de la SICAV de droit Luxembourgeois Edmond de Rothschild Fund – Income Europe (Action O EUR).
En raison de ses frais propres, l'objectif de gestion de l'OPCVM nourricier diffère de celui de son maître et sa performance sera donc inférieure à celle de l'Action O EUR du fonds maître.
Ainsi l'objectif de gestion du nourricier est de générer un revenu net de frais régulier de 2,60% par an.
**Indicateur de référence :** aucun
**Politique d'investissement :** L'OPCVM nourricier du compartiment de la SICAV de droit luxembourgeois Edmond de Rothschild Fund – Income Europe (actions O EUR) sera investi au minimum à 85% dans son OPCVM maître et, à titre accessoire, en liquidités.
Le compartiment de la SICAV de droit luxembourgeois Edmond de Rothschild Fund – Income Europe (actions O EUR) promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit Règlement « Disclosure » ou « SFDR ». A ce titre, l'OPCVM nourricier promeut des critères ESG au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit Règlement « Disclosure » ou « SFDR » et est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du compartiment maître.
Par ailleurs, le compartiment maître bénéficie du label ISR. L'OPCVM nourricier ne bénéficie pas du label ISR.
***Rappel de l'objectif de gestion et de la Stratégie d'investissement de l'OPCVM maître :***
***Le Compartiment vise à générer un rendement de 4 % par an sur l'horizon d'investissement recommandé en investissant dans des titres de participation et des titres à revenu fixe européens procurant des rendements attrayants et des dividendes durables émis par des sociétés qui répondent à des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Le Compartiment est géré activement et n'est pas géré en référence à un indice. Le Compartiment a pour objectif de sélectionner des sociétés axées sur une bonne gestion des risques et opportunités environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Le processus d'investissement du Compartiment implique, à cet effet, une approche d'investissement responsable exclusive qui privilégie les sociétés bien notées sur le plan ESG, indépendamment de leur capitalisation, de leur secteur et de leur notation financière, et qui s'appuie soit sur une notation ESG propriétaire, soit sur une notation fournie par une agence de notation extra-financière externe. Au moins 90 % des sociétés en portefeuille reçoivent une notation ESG. Le processus de sélection comprend un filtrage positif par le biais d'une approche « best in universe » et un filtrage négatif, en vertu desquels le Gestionnaire d'investissement a mis en place une politique d'exclusion formelle qui exclut les sociétés controversées liées aux armes, au charbon et au tabac. Par conséquent, l'univers d'investissement éligible est réduit de 20 % et défini selon les critères ESG. Pour plus d'informations concernant l'approche d'investissement responsable appliquée au Compartiment, consultez le site Internet du Gestionnaire d'investissement, notamment le code de transparence du Compartiment : https://www.edmond-de-rothschild.com/en/Pages/Responsible-investment.aspx.***
***Le Compartiment est classé « Article 8(1) du règlement SFDR » car il promeut un ensemble de caractéristiques ESG, bien qu'aucun indice de référence n'ait été désigné aux fins d'atteindre ces caractéristiques environnementales ou sociales.***
***Compte tenu de sa stratégie ESG, le Compartiment favorise des caractéristiques environnementales, mais ne procède pas à des investissements dans des activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental dans le cadre du Règlement européen sur la taxonomie et, par conséquent, le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » ne s'applique pas aux investissements sous-jacents à ce Compartiment.***
***Le Compartiment investira au minimum 50 % de ses actifs nets dans des obligations d'entreprises libellées en euros.***
***Les investissements en obligations d'entreprises comprendront des titres de créance de premier rang, des titres de créance subordonnée, des Obligations convertibles, des Obligations convertibles conditionnelles et des Obligations échangeables émis par des sociétés.***
***Ces titres peuvent être notés « Investment Grade », « non-Investment Grade » ou non notés. L'investissement dans des Obligations convertibles conditionnelles ne dépassera pas 20 % des actifs nets du Compartiment. Selon les prévisions du Gestionnaire, l'exposition du Compartiment aux marchés d'actions européens sera maintenue dans une fourchette de 0 % à 50 % de ses actifs nets. Les investissements directs en actions consisteront en actions :***
***- émises dans la zone euro, au Royaume-Uni, en Suisse, au Danemark, en Suède et en Norvège ; cotées sur les bourses de ladite zone et de ces pays et exposées à ceux-ci ; et***
***- émises par des sociétés dont la capitalisation boursière est supérieure à 500 millions d'euros au moment de l'investissement.***
***Les investissements du Compartiment dans des titres émis dans des pays émergents, ne peuvent pas dépasser 10 % de ses actifs nets. Les investissements dans des titres à revenu fixe libellés dans des devises autres que l'euro devraient être couverts. Dans l'ensemble, le risque de change du portefeuille ne dépassera pas 10 % de ses actifs nets.***
***Le Compartiment peut utiliser des instruments financiers dérivés pour atteindre son objectif d'investissement. Ces instruments peuvent également être utilisés à des fins de couverture. Ils peuvent comprendre, sans pour autant s'y limiter, des options sur contrats à terme standardisés, des options de crédit, des options sur taux d'intérêt, des options sur devises, des contrats de taux à terme, des swaps de devises, des contrats à terme standardisés sur taux d'intérêt, des swaps d'inflation, des swaps de taux d'intérêt, des contrats de change à terme, des swaps sur défaillance à désignation unique, des options sur swaps, des swaps sur défaillance sur indice, des options sur ETF obligataire, des swaps sur rendement total et des contrats à terme sur obligations.***
***Le Compartiment peut investir; jusqu'à concurrence de 10 % de ses actifs nets dans des parts ou des actions d'OPCVM ou dans d'autres fonds de placement.***
***La duration du portefeuille sera maintenue dans une fourchette de 0 à 7.***
***Pour réaliser son objectif d'investissement, le Compartiment peut investir jusqu'à 100 % de ses actifs nets dans des Valeurs mobilières admissibles à dérivés intégrés. En particulier, le Compartiment peut investir dans des Obligations convertibles, des Obligations convertibles conditionnelles, des Obligations échangeables, des titres liés à un crédit, des warrants et des EMTN.***
***La proportion maximale des actifs susceptibles d'être en moyenne soumis à des SFT (opérations de rachat uniquement) et TRS ne dépassera globalement pas 25 % des actifs nets du Compartiment. En général, l'utilisation d'opérations de rachat ne devrait pas dépasser 25 % des actifs nets du Compartiment. En général, l'utilisation de TRS ne devrait pas dépasser 25 % des actifs nets du Compartiment.***
***Le Compartiment n'aura pas recours à des Opération de financement sur titres (SFT).***
**Durée de détention recommandée supérieure à 5 ans**
**Fréquence pour acheter ou vendre des parts :** Chaque jour, à l'exception des jours fériés et des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel de Euronext Paris S.A.) et chaque jour ouvré du Luxembourg excepté le Vendredi Saint, le 24 décembre (Veille de Noël) pour des ordres arrivés chez le centralisateur chaque jour d'établissement de la valeur liquidative avant 10h sur la valeur liquidative du jour.
**Affectation des revenus :** Capitalisation
**Affectation des plus-values nettes réalisées :** Capitalisation

## Profil de risque et de rendement

Risque plus faible — Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

| 1 | 2 | 3 | **4** | 5 | 6 | 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|

L'indicateur ci-dessus est calculé sur base de données historiques, et pourrait donc ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie 1 n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Le remboursement de l'investissement initial n'est pas garanti.

Cet OPCVM est noté en catégorie 4, en ligne avec la nature des titres et les zones géographiques présentées dans la rubrique "objectifs et politique d'investissement" ainsi que la devise propre de la part.

**Risques importants non pris en compte dans cet indicateur :**

Risque de crédit : risque que l'émetteur de titres obligataires ou monétaires ne puisse pas faire face à ses engagements ou que sa qualité de signature soit dégradée. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur.

Risque de liquidité : risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat/vente.

Risque lié aux dérivés : le recours aux instruments dérivés peut induire une baisse de l'actif net plus significative que celle des marchés investis.

Risque lié aux contreparties : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut impacter à la baisse la valeur liquidative.
Les dispositions en matière de souscription/rachat du fonds maître Edmond de Rothschild Fund Income Europe, dans lequel est investi votre fonds, sont expliquées dans la partie Conditions de souscriptions et de rachat du prospectus de Edmond de Rothschild Fund Income Europe.

## Frais

| Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement | |
|---|---|
| **Frais d'entrée** | 2,00% |
| **Frais de sortie** | Néant |
| Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi/avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. | |
| **Frais prélevés par l'OPCVM sur une année** | |
| **Frais courants** | 1,73% |
| **Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances** | |
| **Commission de performance**<br>Non applicable | |

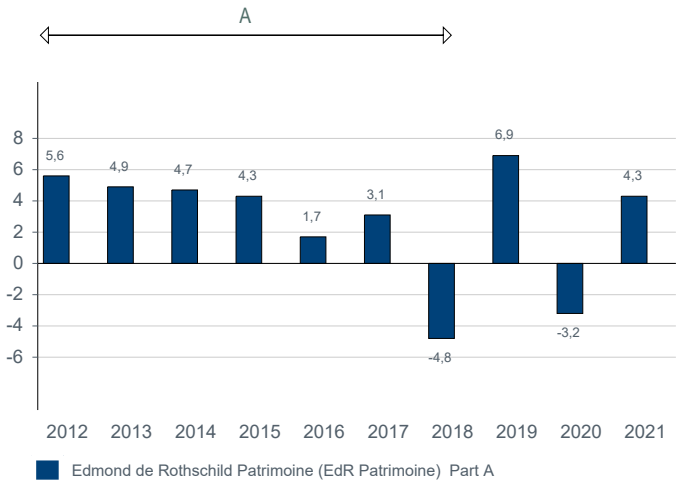
Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Les frais d'entrée et de sortie indiqués ici sont des plafonds, l'investisseur peut payer moins dans certains cas.
L'investisseur pourra obtenir de son conseiller ou de son distributeur financier la communication du montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Le montant des frais courants se base sur les frais de l'année finissant en mars 2022. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.
Il exclut les frais d'intermédiation excepté les frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts et/ou actions d'un autre OPC et fonds d'investissement.

Des informations plus détaillées sur les frais et commissions peuvent être trouvées dans le prospectus de l'OPCVM et sur le site internet www.edram.fr.

## Performances passées




Les performances passées ne constituent pas une indication des rendements futurs. Elles ne sont pas constantes dans le temps.
Les frais courants, les frais d'intermédiation ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées sont inclus dans le calcul de la performance. Les commissions d'entrée et de sortie en sont exclues.

Les performances passées ont été calculées en EUR, dividendes nets réinvestis.

Edmond de Rothschild Patrimoine (EdR Patrimoine) a été lancé le 26/05/2003

Date de lancement de la part : 05/2003

A : Les performances affichées avant le 10/07/2018 ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité, le Fonds ayant changé d'objectif de gestion, de stratégie d'investissement et de profil de rendement/risque.

## Informations pratiques

La banque dépositaire de l'OPCVM est Edmond de Rothschild (France).

Le prospectus de l'OPCVM et de son maître, son dernier rapport annuel et tout rapport semestriel ultérieur (en français et anglais) sont adressés gratuitement sur simple demande écrite envoyée à l'adresse Edmond de Rothschild Asset Management (France) 47, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75401 Paris Cedex 08 - France, téléphone : 00 33 1 40 17 25 25, email : contact-am-fr@edr.com . Le prix des parts et, le cas échéant, des informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles sur le site internet www.edram.fr. Des informations détaillées concernant la politique de rémunération établie par la Société de gestion, notamment la description du mode de détermination de la rémunération et des avantages sont disponibles sur le site Internet :
http://www.edmond-de-rothschild.com/site/France/fr/asset-management. Une copie écrite de la politique est disponible gratuitement sur simple demande adressée à la Société de gestion.

**Représentant en Suisse :** Edmond de Rothschild (Suisse) S.A., 18, rue de Hesse, 1204 Genève, Suisse.
**Service de Paiement en Suisse :** Edmond de Rothschild (Suisse) S.A., 18, rue de Hesse, 1204 Genève, Suisse.
Le prospectus, les informations clés pour l'investisseur, le règlement ainsi que les rapports annuels et semestriels sont disponibles gratuitement auprès du représentant en Suisse à l'adresse ci-dessus.
Le présent document est exclusivement destiné aux investisseurs qualifiés selon l'art. 10 al. 3, 3bis et 3ter LPCC.

La législation fiscale française peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité de Edmond de Rothschild Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

L'OPCVM et ses parts ne sont pas et ne seront pas enregistrés aux Etats-Unis en vertu du Securities Act of 1933 ou de toute autre réglementation des États-Unis. Le Compartiment peut soit souscrire à des parts ou des actions de fonds cibles susceptibles de participer à des offres de nouvelles émissions de titres américains (« US IPO ») soit participer directement à des Introductions en Bourse américaines (« US IPO »). La Financial Industry Regulatory Authority (FINRA), conformément aux règles 5130 et 5131 de la FINRA (les Règles), a édicté des interdictions concernant l'éligibilité de certaines personnes à participer à l'attribution d'US IPO lorsque le(s) bénéficiaire(s) effectif(s) de tels comptes sont des professionnels du secteur des services financiers (incluant, entre autres, propriétaire ou employé d'une entreprise membre de la FINRA ou un gestionnaire de fonds) (Personnes Restreintes) ou un cadre dirigeant ou administrateur d'une société américaine ou non américaine pouvant être en relation d'affaires avec une entreprise membre de la FINRA (Personnes Concernées). L'OPCVM ne peut pas être proposé ou vendu au bénéfice ou pour le compte d'une "U.S. Person" comme défini par la "Regulation S" et aux investisseurs considérés comme des Personnes Restreintes ou des Personnes Concernées au regard des Règles FINRA. En cas de doute quant à son statut, l'investisseur doit requérir l'avis de son conseiller juridique.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Edmond de Rothschild Asset Management (France) (332 652 536 R.C.S. PARIS) est agréée en France sous le numéro GP-04000015 et réglementée par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01/06/2022.